

Une brochure de l'O.N.U. sur le statut de la femme

Autor(en): **A.W.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 760

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

C'est, pour un homme,
une bien précieuse
grâce de Dieu, lors-
que rien ne réussit de
ce qu'il a entrepris
mû par sa seule im-
pulsion personnelle.

HILTY.

A Soleure

à propos du suffrage féminin communal
on a frôlé la victoire

Jamais, de mémoire de suffragiste suisse, on n'a atteint une telle proportion de votes favorables ! Le scrutin de Genève, en 1946, offrait une proportion de 43,7 % de bulletins favorables sur le total. Le record est fortement dépassé puisque dans la votation soleuroise, on a enregistré 9353 «oui» contre 9535 «non», c'est-à-dire que les «oui» forment le 49,5 % du total.

Il est vrai qu'il ne s'agissait pas, lors du scrutin du 14 novembre, d'une consultation sur le principe du suffrage féminin dans toutes les affaires publiques, bien qu'une motion dans ce sens ait été déposée, en 1946, par M. Kamber. On demandait seulement aux électeurs d'approuver la modification de quatre articles de la constitution cantonale. La quatrième de ces projets (concernant l'article 60) accordait aux femmes un droit de vote limité aux affaires communales (dans les questions d'écoles, de tutelle, d'assistance médicale, etc.) ainsi que dans l'Eglise.

Les trois premiers projets ont passé de justesse et le quatrième a été repoussé, mais à une si faible majorité, 188 voix, qu'ici, les femmes suisses viennent de faire une expérience presque sensationnelle.

Il vaut la peine de relever dans l'article de M. Hermann Frey (*Schweizer Frauenblatt*) quelques détails sur cet échec si près du but.

L'initiative avait été lancée par le parti social-démocrate, le gouvernement avait restreint le projet initial et sous cette forme, il avait été approuvé par tous les partis. Une clause stipulait que les étrangères nées et élevées à l'étranger et devenues suisses par mariage devraient attendre cinq ans avant de pouvoir user du droit de vote.

Les villes et les centres industriels votèrent affirmativement, l'opposition s'est manifestée dans les campagnes aussi bien catholiques que protestantes.

Dans les réunions de parti, il n'y eut pas d'adversaires et même, à la réunion du parti libéral démocrate, Mme Dietrich, présidente du comité féminin, présenta les désirs des femmes d'une manière si habile et mesurée qu'elle ne suscita pas d'opposition. Ni dans la presse, ni dans les assemblées, il n'y eut aucune occasion de faire de la polémique.

Les résultats de ce scrutin négatif ont cependant une répercussion fâcheuse et contradictoire sur l'évolution du mouvement communal et social soleurois auquel les femmes avaient commencé de collaborer grâce à la présence de membres féminins dans les commissions administratives. Il n'est peut-être pas exclu que, dans ces conditions, le parti social-démocrate ne propose, encore une fois, une modification constitutionnelle accordant aux femmes une participation limitée aux affaires publiques, modification qui devrait être adoptée si les partisans du projet mènent une campagne suffisamment active pour faire triompher la cause qui leur tient à cœur.

Une brochure de l'O.N.U. sur le statut de la femme

Nos lectrices se souviennent peut-être que, lors de la Conférence, à l'O.N.U., des organisations internationales non gouvernementales, en mai, à Genève, on avait discuté de la manière la meilleure de répandre, dans le public, les informations concernant le travail des Nations Unies. Les organisations privées, dont les membres n'ont pas le temps de dépouiller la masse énorme des documents officiels, souhaitent la publication de résumés clairs, brefs, frappants, sur le travail accompli pour faire avancer la solution de tel ou tel problème.

Une petite brochure vient de paraître qui répond à ce vœu, elle a été publiée en anglais et en français et relate «Ce que font les Nations Unies pour le statut des femmes».

Très heureusement, elle ne fait pas débuter son récit en 1945, elle rend un hommage mérité à l'œuvre de la Société des Nations, à la résolution de l'Assemblée en 1937, qui décida une étude générale du statut de la femme dans les divers pays du monde. Un comité fut institué, il tint trois sessions puis fut interrompu par la guerre... L'histoire reprend en 1945 :

«La contribution des femmes à la victoire de la seconde guerre fut le facteur extérieur le plus important qui influença les artisans de la Charte de San Francisco. Mais les femmes elles-mêmes qui prirent part à la conférence insistèrent pour que, dans le document, l'accent fût mis, à plusieurs reprises, sur l'égalité des sexes.

Deux mois auparavant, la Conférence inter-américaine sur les problèmes de la paix et de la guerre à Chapultepec, avait pressé les républiques américaines d'inclure des

femmes dans leurs délégations à San Francisco, et la présence de nombreuses personnalités féminines éminentes fut due en partie à cette recommandation.»

Suit la description des organes des Nations Unies qui s'occupent du statut des femmes ; cette description est résumée par un tableau synoptique très clair.

Cette petite brochure est illustrée de photographies des femmes de tous les pays qui sont occupées de ces questions et, si l'on veut retrouver dans la documentation complète de l'ONU tel ou tel débat, telle ou telle résolution importante, une table, en dernière page, vous renvoie, pour chaque sujet, à la date et aux documents qu'il faut consulter.

Mais, objectera-t-on, où trouver la collection complète des documents auxquels renvoie la brochure ? Pour Genève, tout au moins, on peut les consulter au Bureau de la Fédération Abolitionniste, 37, Quai Wilson. La consultation à la Bibliothèque de l'ONU nécessiterait par contre quelques démarches et autorisations.

La brochure sera en vente dans les magasins de la librairie Payot, en Suisse, vers la fin de décembre. Nous ignorons le prix en francs suisses, mais en Amérique, il est de 15 cents.

Statut économique

Le Secrétariat des Nations Unies, nous dit-on, dans la publication citée ci-dessus, recueille des informations nécessaires aux rapports déjà réclamés sur le statut politique et légal des femmes et il prépare un rapport sur leur statut économique. Ce sujet étant du domaine de l'Organisation internationale du travail (ancien B.I.T.), c'est

Achetez les timbres et cartes „Pro Juventute“

Voici décembre revenu et, avec lui, la vente des timbres et cartes «Pro Juventute» qu'on aura autant de plaisir, à envoyer que d'habitude, ainsi que le prouvent nos clichés.

PRO JUVENTUTE 1948



20 HELVETIA

Le montant de la vente 1948 sera affecté à l'aide à l'adolescence. Elle se manifeste sous diverses formes : bourses d'apprentissages, aide aux handicapés, assistance pratique aux apprentis, service d'assistance aux enfants difficiles (on accorde même des bourses pour des Suisses de l'étranger), aide de stagiaires

aux paysannes surmenées; enfin elle soutient l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis.

On voit que les buts à atteindre ne manquent pas, que chacun de ces services nécessite des efforts suivis et coûteux. Ne refusez pas votre appui à cette œuvre utile.



Château de Salenstein

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

A. W. G.

